



DOCUMENT À REMETTRE AUX PARENTS EN DÉBUT D'ANNÉE

Classe de 2^e année

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2024-2025**

- Une **communication par mois** sera faite par le titulaire auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Au cours de l'année scolaire, **1 communication écrite et 3 bulletins** seront produits :

Communication #1 :

- Sera produite avant le 15 octobre 2024

Bulletin #1 :

- Sera produit avant le 20 novembre 2024.

Bulletin #2 :

- Sera produite avant le 15 mars 2025.

Bulletin #3 (final) :

- Sera produit avant le **10 juillet 2025**.

* Vous trouverez un commentaire sur 2 des compétences suivantes.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 2	Bulletin 3
Exercer son jugement critique			
Organiser son travail	X		X
Savoir communiquer			
Savoir travailler en équipe	X		X

Évaluation des apprentissages (2^e année du primaire)

Discipline	Compétence	Communication #1	Bulletin #1	Bulletin #2	Bulletin #3
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %)	X		X	X
	Écrire (30 %)			X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X		X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20 %)	X		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)		X	X	X
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60 %)		X		X
	Communiquer oralement en anglais (40 %)			X	X
Arts (100%)		X		X	X
Musique (100%)		X		X	X
Éducation physique et à la santé (100%)		X	X	X	X
CCQ (100%)				X	X

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de travaux, situations d'évaluation...